

DEC173375INP

**Décision portant nomination de Mme Martina Knoop aux fonctions de chargée de mission****LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Martina Knoop, directrice de deuxième classe au CNRS, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès de la présidente pour l'institut de physique, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de l'information scientifique et technique pour l'institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martina Knoop demeure affectée à l'UMR 7345 – « Physique des interactions ioniques et moléculaires » (P2IM) – Université d'Aix Marseille – Campus St Jérôme – case 322 – Avenue Escadrille Normandie-Niemb – 13397 MARSEILLE Cedex 20.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018 Mme Martina Knoop percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Directeur général délégué aux ressources

/ 8 JAN. 2018

Anne Peyroche

**Christophe COUDROY**

La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégle  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13